AR Prefecture
016-211602362-20231110-D_2023_9_3-DE
Reçu le 23/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2023_9_3

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Objet : Création et suppressions de postes pour avancements de grade 2023

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 10 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 03 Novembre 2023

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry

Pouvoirs :
Monsieur CAPLOT Serge a donné pouvoir à Monsieur FOUCHÉ Joël
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame RENARD Annie a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur NOËL Frédéric, Madame LALANDRE Sophie, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'arrêté n°AP_2023_60 du 16/10/2023, établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023,
Vu le tableau des effectifs,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose de créer et supprimer, pour décembre 2023, des emplois permanents relevant de la catégorie C, à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

1/ Création, à compter du 01/12/2023, d'1 emploi permanent à temps complet (35/35ème) d'Adjoint technique principal de deuxième classe_C2 (grade d'avancement),
2/ Suppression, à compter de cette même date, d'1 emploi permanent à temps complet (35/35ème) d'Adjoint technique _C1 (grade d'origine).

Et précise que :
- les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- le tableau des effectifs sera mis à jour.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 23/11/2023

Le Maire,
Michel CARTERET